

ARRONDISSEMENT DE  
CHATEAU CHINON  
CANTON DE  
MOULINS ENGILBERT  
COMMUNE DE  
MOULINS ENGILBERT

Le Vint Neuf Décembre Deux Mil Vingt à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, Mme Mélanie CHALUMEAU, M. André LARGE, Adjoint.  
Mme Marie-Claire RANVIER, Mme Monique GUIRY, M. Jean-Paul LAMBOURG, Mme Elisabeth JOSSE, M. Pierre BROSSARD, Mme Cécile GERBEAULT

POUVOIR : Mme Delphine LEREVEREND à Mme Marie-Claire RANVIER  
M. Joël HISLEN à Madame Mélanie CHALUMEAU  
Mme Angélique FAURE à M. Serge DUCREUZOT  
Mme Barbara NOVAK à Mme Cécile GERBEAULT

EXCUSE : M. Alban BEAUZON

Madame Monique GUIRY est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 DECEMBRE 2020**

**ORDRE DU JOUR**

**ADHESION AU POLE URBANISME DE NIEVRE INGENIERIE**

Lors de la réunion du 08 décembre 2020, a été présentée la proposition le renouvellement de l'adhésion au Pôle Urbanisme de NIEVRE INGENIERIE pour l'instruction des permis de construire, de démolir, d'aménager, des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme.

Il a été décidé de consulter le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) afin de savoir s'il assure cette mission et les conditions tarifaires de leur intervention.

Contact a été pris avec Monsieur THIEBAUT, Chargé de mission paysage et urbanisme, qui a répondu :

"Le Parc ne s'est pas doté de ce service et n'a pas mis en place cette instruction.

Nous avons mené une réflexion croisée avec les 4 départements et les 4 agences (ou équivalents) départementales qui traitent des questions d'urbanisme, mais chacun est sur des modèles et des compétences différentes, il a été très difficile de les homogénéiser à l'échelle du Parc.

Notre souhait était que toutes les communes du Morvan puissent avoir accès au même niveau et qualité de services et d'accompagnement.

S'agissant de la Nièvre, c'est le département qui a pris cette instruction.

Du coup, nous n'avons pas mis en place le service pour ne pas faire de doublon, et déséquilibrer les modèles économiques des services créés."

Nous avons également contacté Xavier FORTEZA à la CCBLM, sur les conseils de Madame RANVIER. Il n'a pas connaissance de bureau d'études qui pourrait assurer ce service avec des tarifs concurrentiels avec NIEVRE INGENIERIE.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec l'Agence Technique Départementale de NIEVRE INGENIERIE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.**

### **TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Lors de la réunion du 15 avril 2019, le tableau de classement des voies communales a été modifié afin d'inclure les chemins ruraux revêtus oubliés lors de la première modification en 2017 (Le Cézeau, la Villa, la Croix de Mary...).

Lors de la "tourné des chemins" destinée à programmer les travaux pour 2021, il s'est avéré, que la rue de la Fontaine, le chemin du Canou et le chemin du Guenillou n'étaient pas répertoriés alors qu'ils étaient revêtus depuis plusieurs années.

Nous avons contacté Monsieur BARBEY à la DDT afin que ces 2 voies soient inscrites au tableau des voies communales.

Le linéaire de la voirie communale passe donc de 35 227 m à 35 697 m

Ce nouveau tableau doit être approuvé par le conseil municipal afin que ces nouvelles voies communales puissent être transférées à la CC Bazois Loire Morvan.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le nouveau tableau de classement des voies communales dont le linéaire passe de 35 227 m à 35 697 m.**